

Création d'un laboratoire européen de recherches nucléairesProcès-verbal de la séance interne du 17 juillet 1952à 10 h.00 au Palais du ParlementPrésidence : M. Max Petitpierre, Conseiller fédéralPrésents: M.M.Feldmann, Conseiller fédéral

M.M.Weber, Conseiller fédéral

M.A.Zehnder, Ministre

M.O.Zipfel, Délégué aux possibilités de travail

M.G.Droz, Secrétaire du Département de l'intérieur

M.L.Casaï, président du Conseil d'Etat de Genève

M.P.Scherrer, professeur à l'EPF, président de la Commission suisse d'étude pour l'énergie atomique

M.M.Bastian, Conseiller de légation, remplaçant du chef de la Division des Organisations internationales

M.S.Masnata, Division des Organisations internationales

M.Petitpierre définit l'objet de la réunion, qui est d'étudier les problèmes posés par la création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires. Après avoir remercié le professeur Scherrer du rapport qu'il a adressé aux autorités fédérales sur cette question, le chef du département politique fait remarquer que notre pays se trouve maintenant à un tournant et que le Conseil fédéral devra prendre une double et importante décision:

a) La Suisse doit-elle continuer à collaborer au sein de l'organisation internationale qui a été constituée en 1951 en vue de la création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires ?

b) La Suisse doit-elle poser sa candidature, afin que le siège de ce laboratoire se trouve sur notre territoire ?



La première de ces questions présente un aspect politique. Le Conseil fédéral l'a déjà résolue, en décidant qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ce que la Suisse participe à la nouvelle organisation, bien que celle-ci ne groupe que des pays occidentaux. Nous avons fait introduire dans la convention une clause qui permet à d'autres Etats européens d'adhérer à l'organisation.

De même, le Conseil fédéral n'a pas jugé inopportun que le siège du laboratoire se trouve sur territoire suisse. Pourtant, le rapport que le professeur Scherrer a remis au Département politique a donné l'occasion à M. Petitpierre de réfléchir aux trois points que voici:

1. La construction du laboratoire durera sept ans. Pendant ce temps, une évolution ne risque-t-elle pas de se produire dans le domaine des recherches nucléaires ? Est-il sage d'envisager un programme à si long terme ? M. Petitpierre attire l'attention de l'auditoire sur un article publié dans la Tribune des nations, journal anti-américain, de tendance communiste. L'auteur critique le plan examiné à Copenhague et indique d'autres possibilités. Tout en remettant cet article au professeur Scherrer, M. Petitpierre ne formule aucune opinion, mais souligne le fait que la question peut se poser.
2. La dépense totale étant évaluée à 20 millions de dollars, il faut prévoir que la Suisse aurait à payer une contribution d'un million de francs, proportionnellement plus élevée que celles d'autres pays comme la Belgique ou la Suède.
3. Avons-nous un intérêt à ce que le laboratoire se trouve en Suisse ? L'Italie s'est prononcée pour Genève. Mais la France proposera sans doute la région de Versailles. Le Danemark et les Pays-Bas se mettront



probablement sur les rangs eux aussi. Si le laboratoire a son siège en Suisse, il en découlera certainement un surcroît de charges financières pour la Confédération, en plus de notre contribution annuelle. La Suisse devra supporter les frais d'acquisition du terrain, qui sont évalués à fr. 400 000. Notre contribution aux frais de construction du laboratoire serait probablement plus forte que celle d'autres Etats.

Après avoir fait observer que le Conseil fédéral devrait pouvoir prendre une décision avant les vacances, soit donc au cours de sa séance du 18 juillet, le chef du département politique donne la parole au professeur Scherrer.

Le professeur Scherrer explique à quel point les récentes découvertes atomiques ont bouleversé les connaissances physiques acquises précédemment. Il faut trouver des voies nouvelles. L'atome contient une énergie énorme qu'il convient d'exploiter. Pour cela il est indispensable de disposer de très grosses machines. Il en existe deux aux Etats-Unis. Ceux-ci consacrent des moyens considérables à la solution des problèmes <sup>nucléaires</sup> atomiques, alors qu'en réalité l'origine des découvertes se situe en Europe. Mais le vieux continent n'a pas les moyens nécessaires pour les utiliser. Nous devons construire nos propres machines si nous ne voulons pas laisser aux Américains le monopole des recherches <sup>nucléaires</sup> atomiques. Nos meilleurs spécialistes s'en vont de l'autre côté de l'océan, parce qu'ils ne disposent pas en Europe des instruments de travail nécessaires. On pourra les retenir ici, lorsque notre continent disposera d'un laboratoire adéquat.

Certes la construction d'un laboratoire coûte cher, mais pas au point que nous ne puissions supporter cette dépense.

Le professeur Scherrer souligne ~~alors~~ que le laboratoire n'exercera aucune activité secrète. On pourra voir ce ~~qu'on~~ qui s'y passe, publier des études sur ses travaux. Cette institution n'est nullement dirigée contre les Russes. Elle présentera de grands avantages pour la Suisse, spécialement pour notre industrie des machines.

Le conseiller fédéral Weber fait remarquer que la Suisse a déjà participé aux travaux préparatoires. Si nous voulons collaborer aux recherches nucléaires, nous devons aussi accepter de payer notre part. Certes le montant sera important. Comment ferons-nous pour le payer ? Pourra-t-on mettre à contribution le Fonds national <sup>pour la</sup> ~~de~~ recherches scientifiques ?

D'autre part, convient-il de proposer Genève comme siège du laboratoire ? C'est une des questions essentielles qu'il faut résoudre. A ce sujet, le chef du département des finances se fait l'interprète de deux ordres d'objections :

- a) Les premières sont de caractère politique et militaire. Le laboratoire accomplira des travaux scientifiques, mais peut-on réellement séparer les recherches scientifiques et les recherches militaires dans un tel domaine ? Ne risquons-nous pas, à un moment donné, de nous heurter à certaines difficultés, plus particulièrement en ce qui concerne le respect de notre statut de neutralité ? En cas de guerre, si la Suisse parvient à se tenir en dehors du conflit, Genève ne sera-t-elle pas menacée ? Ne risque-t-elle pas de constituer une cible excellente pour les bombardements aériens ?
- b) Les autres objections sont d'ordre financier. Si le laboratoire a son siège à Genève, la Suisse ne devra-t-elle pas supporter des frais



plus élevés que ceux des autres pays? Si d'autres Etats posent leur candidature et font de grands efforts pour obtenir le siège du laboratoire, serait-il vraiment judicieux que nous insistions de notre côté pour Genève? Ne devrions-nous pas alors renoncer pour des raisons financières?

M. le Ministre Zehnder relève que dans le cours de son histoire, la Suisse a déjà eu l'occasion de prendre des décisions qui auraient pu avoir des conséquences politiques ou militaires. Qu'on songe au percement du Gothard ou à la création de l'Institut de recherches du Jungfrauoch, lequel pourrait servir indirectement les intérêts de la technique militaire. Le cas de l'aéroport de Blötzheim présente lui aussi une certaine analogie avec celui qui est discuté aujourd'hui. Il pourrait constituer un danger militaire pour Bâle et pour la Suisse. Pourtant dans tous ces cas nous n'avons pas hésité à prendre nos risques. Nous l'avons fait en pleine conscience et nous devons travailler non en vue de la guerre, mais pour la paix.

La création d'un laboratoire européen de recherches nucléaires est une nécessité pour la science, comme pour la sauvegarde de la position de la Suisse dans la concurrence internationale. Le mazout et le charbon sont des matières qui appartiennent au passé. L'énergie atomique est la matière de l'avenir. Ayons le courage de prendre sur nous le risque politique que pourrait constituer l'installation d'un laboratoire sur territoire suisse. Il y va de l'avenir des recherches scientifiques en Suisse, de l'avenir de notre industrie. Il faut proposer Genève comme centre du laboratoire et ne pas être trop regardant quant à la dépense que cela pourra entraîner.

M. Zipfel appuie chaleureusement le point de vue exposé par le Ministre Zehnder. La Suisse se doit de tenir son rang dans le domaine des recherches scientifiques. Notre industrie consacre à ces recherches des sommes extrêmement importantes. Mais nous sommes en période de haute conjoncture. Combien de temps encore notre industrie pourrat-elle poursuivre seule son effort ? La concurrence internationale peut se faire plus pressante, obligeant nos entreprises à limiter les sacrifices qu'elles font actuellement pour les recherches scientifiques. Quant au Fonds national pour les recherches scientifiques, il ne dispose que de 4 millions par an, et encore pas dès la première année, ce qui est une somme extrêmement modeste.

Nous avons déjà négligé nos chances dans le domaine de la radio et maintenant nous devons payer d'importantes indemnités de licences. Nous ne devons pas manquer le coche encore une fois avec l'énergie atomique. Nous aurions un grand avantage à ce que le laboratoire se trouve à Genève, car il serait plus facile et moins coûteux pour nos universités d'envoyer leurs professeurs et leurs étudiants à Genève plutôt qu'à Copenhague ou dans quelque autre centre à l'étranger.

M. Droz fait savoir à l'assistance que le conseiller fédéral Etter s'était demandé si la création d'un laboratoire à Genève pouvait soulever des objections du point de vue de l'EPF. Or le président de cette école, le professeur Pallmann, n'a aucune hésitation et recommande au contraire l'installation d'un laboratoire à Genève.

Pour son compte personnel, M. Droz appuie les déclarations faites par le Ministre Zehnder et par M. Zipfel. Il est d'une importance



primordiale que notre pays participe aux recherches nucléaires à des fins civiles.

La dépense sera d'un million de francs ~~par~~ par an pendant sept ans, mais cette somme diminuera lorsque le laboratoire sera construit.

Il ne serait pas opportun de faire un prélèvement sur le Fonds national~~é~~ pour les recherches scientifiques, car alors le Fonds aurait à faire face à de trop lourdes charges et serait entravé dans son développement. Ce Fonds est une institution jouissant de la personnalité juridique. La Confédération ne saurait lui imposer de consentir chaque année à un sacrifice d'un million de francs en faveur du laboratoire de recherches nucléaires. La contribution de la Suisse à la création de ce laboratoire doit être prélevée sur le budget général.

Au demeurant, M. Droz ne méconnaît pas les risques politiques et militaires que peut comporter l'existence d'un laboratoire sur sol helvétique. Le laboratoire pourrait être l'objet d'un bombardement en cas de guerre. Son existence pourrait inciter un agresseur à pénétrer sur le territoire de la Confédération afin de s'emparer des installations de Genève. Mais si l'on s'abstient de toute initiative en raison des dangers qu'elle implique, on finira par ne plus rien faire du tout.

M. Petitpierre reconnaît qu'au début il a aussi eu des hésitations en raison des conséquences politiques de la présence d'un laboratoire sur territoire suisse. Mais à la réflexion il doit admettre que nous ne pouvons nous laisser paralyser perpétuellement par la crainte d'une guerre. Si le risque de guerre est un élément déterminant de nos décisions dans tous les domaines, la Suisse finira par

reculer au lieu d'avancer. Nous devons mesurer objectivement les risques. Il serait faux d'affirmer qu'ils n'existent pas. Le danger réside moins dans les bombardements <sup>dont</sup> que le laboratoire pourrait être l'objet que dans la tentation que pourrait avoir un agresseur de violer nos frontières. Mais nos tunnels eux aussi étaient un appât pendant la guerre. Pourtant ils avaient leurs avantages également, car ils constituaient une ligne de transport entre le nord et le sud. Selon M. Churchill, avec qui le chef du département politique s'est entretenu à plusieurs reprises, les tunnels ont protégé la Suisse. Nous pourrions fort bien faire sauter le laboratoire de Genève avant que l'agresseur ait eu le temps de s'en emparer. Le risque existe, mais il est minime. Les Américains et les Russes disposent de leurs propres installations.

Le délai de sept <sup>ans</sup> nécessaire pour la construction est d'ailleurs un élément favorable, car si réellement une guerre devait éclater, il y a des chances pour qu'elle commence avant l'écoulement de ce délai. Le risque ne doit pas être l'élément déterminant de la décision du Conseil fédéral.

Il paraît évident que les résultats des recherches pourront être également utilisés dans le domaine militaire, mais ce qui nous importe c'est de savoir que le laboratoire ne se consacrera pas à la fabrication de matériel de guerre. A cet égard, on pourrait faire valoir que d'autres entreprises situées sur territoire suisse présentent un danger pour notre sécurité. La maison Bührle par exemple a mis au point une nouvelle arme. Et nos fabriques de munitions peuvent aussi représenter un appât pour un agresseur.

En ce qui concerne l'aspect financier du problème, nous sommes d'accord pour reconnaître que la Suisse doit maintenir sa participation. La seule question qui demeure à résoudre est celle



de l'opportunité d'offrir le territoire genevois comme siège du laboratoire. Même s'il en résulte des dépenses supplémentaires pour la Confédération, et il y en aura, les prestations de la Suisse ne seront en définitive pas beaucoup plus élevées que celles des autres Etats en ce qui concerne la construction des bâtiments. Même si nous devons consentir à une dépense de quelques centaines de milliers de francs, ce serait une somme modeste en raison de l'intérêt que le laboratoire présente pour notre pays. La dépense n'est donc pas non plus un élément décisif du problème.

Enfin, M. Petitpierre pose encore deux questions:

- a) le Canton de Genève a-t-il déjà examiné le problème de sa participation aux frais? En effet, Genève retirerait un avantage économique de la présence du laboratoire sur son sol.
- b) L'industrie Suisse, de son côté, serait-elle disposée à fournir une participation financière? M. Petitpierre signale à ce propos que l'industrie horlogère entretient presque complètement de ses deniers le laboratoire de recherches horlogères à Neuchâtel.

M. Casai remplace le Conseiller d'Etat Picot qui se trouve en vacances. Il a discuté hier de cette question avec ses collègues du Gouvernement genevois. En ce qui concerne ses aspects scientifiques et militaires, le problème intéresse toute la Suisse et le Gouvernement genevois se rallie d'ores et déjà aux décisions qui seront prises par le Conseil fédéral.

Reste l'aspect financier de la question. Genève a un intérêt certain à posséder sur son territoire le laboratoire européen de recherches nucléaires. D'une façon générale, il serait

- 10 -

souhaitable que le laboratoire se trouve à proximité de l'ONU. Genève est prête à participer aux dépenses, <sup>main</sup> ~~Certes~~, la question n'a pu être, pour le moment, résolue définitivement par le Conseil d'Etat. On ne peut prévoir quelle sera la réaction du corps électoral si on lui demande des crédits. Il est clair qu'il faut éviter toute dépense excessive.

Genève avait offert tout d'abord des terrains qui ne présentent pas d'intérêt du point de vue agricole. Mais par la suite, on a réclamé pour le laboratoire d'autres terrains situés à la route de Meyrin, à proximité de l'aéroport. Il s'agit de terrains agricoles, ce qui change quelque peu l'aspect du problème. En outre, on avait prévu à l'origine une surface de 50 à 60'000 m. Maintenant, on exige une superficie de 300'000 m. Il faut espérer que les agriculteurs accepteront de vendre leurs propriétés, car on peut douter qu'il soit possible d'ouvrir des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'estimation fiscale des terrains est de 100'000 frs. Mais M. Casai a évalué la dépense réelle à 400'000 frs., parce qu'il sera nécessaire de payer le prix fort si l'on veut amener les propriétaires à céder leurs terrains.

L'approvisionnement en électricité ne causera aucun souci, vu que l'usine de Verbois se trouve dans le voisinage.

L'eau nécessaire au refroidissement des machines (2'000 l/min.) sera prise dans le Rhône et amenée par une conduite qu'il faudra construire.

Les transports ne susciteront pas de difficultés



- 11 -

puisque les routes existent.

Les dépenses totales calculées largement seront probablement de l'ordre d'1 million de francs. Genève, sans fixer pour le moment un chiffre précis, est d'accord de participer aux frais. Sa contribution pourra être fixée d'un commun accord avec la Confédération.

Le Conseil d'Etat de Genève a bien eu lui aussi certaines hésitations. En particulier le Chef du Département de l'agriculture considère qu'une surface de 300'000 m<sup>2</sup> perdue pour les cultures présente une certaine importance. En matière politique, ~~les doutes~~ <sup>leurs doutes</sup> les autorités genevoises ont été écartés, car elles ont estimé qu'il faut avoir le courage de courir certains risques. L'aéroport de Cointrin représente lui aussi un risque.

En conclusion, M. Casaï déclare qu'il serait heureux que la candidature de Genève soit présentée, mais il ne faudrait pas que cela entraîne des concessions excessives. Genève cherche maintenant déjà à créer par ses propres moyens un modeste laboratoire de physique.

M. Petitpierre XXXX se demande s'il ne serait pas possible de revenir aux terrains primitivement prévus, au cas où la décision du Conseil fédéral serait affirmative. En effet, ces terrains ne sont pas si éloignés de la ville.

M. Casaï, cartes en mains, montre que les terrains sont situés près de la frontière française. Si la France<sup>y</sup>/tenait absolument, on pourrait s'entendre pour placer la moitié des installations

sur territoire français et l'autre <sup>moitié</sup> sur territoire suisse. L'espace occupé par le laboratoire pourrait être internationalisé.

Le Prof. Scherrer souligne que la question du terrain n'a pas tellement d'importance, mais on a estimé que la Suisse se devait d'offrir un beau terrain pour concurrencer la France. D'une façon générale, les Etats membres ne désirent pas que le laboratoire soit construit sur le territoire d'une grande puissance. C'est pourquoi seules les candidatures des Pays-Bas, du Danemark et de la Suisse entrent véritablement en ligne de compte. Le Danemark offre un très beau terrain près de Copenhague.

Le Prof. Scherrer insiste encore sur le fait que le laboratoire sera sans importance militaire. Il ne s'occupera d'aucune des fabrications qui sont nécessaires à la production des bombes atomiques.

M. Zipfel déclare qu'il ne faut pas compter sur une participation financière de l'industrie. Celle-ci considère qu'il appartient à l'Etat de fournir les fonds nécessaires. En ce qui concerne le laboratoire de recherches horlogères, il y a lieu de faire remarquer que les entreprises de l'industrie horlogère n'ont pas de laboratoire propre, sauf la maison Oméga qui dispose d'un très petit laboratoire. Au contraire, les entreprises de l'industrie des machines, comme BBC par exemple, possèdent ~~des~~ d'énormes installations.

Le Conseiller fédéral Feldmann rappelle le vote populaire du 6 juillet par lequel les électeurs suisses ont condamné la politique de dépenses. Après le 6 juillet,



le Conseil fédéral se doit d'étudier sérieusement toute nouvelle dépense. Cette question joue un rôle presque plus grand que les facteurs politiques et militaires. Si l'on arrive à démontrer que réellement le problème des recherches nucléaires ne peut être résolu sur le terrain national, alors la dépense en faveur d'un laboratoire européen pourra être justifiée devant l'opinion publique. Mais il faudra pouvoir prouver que nos universités et nos institutions cantonales ou fédérales ne peuvent suffir à la tâche.

Le Prof. Scherrer explique qu'aucun pays d'Europe n'est en mesure de résoudre seul ce problème et de supporter seul les frais de construction des machines qui sont nécessaires.

La Suisse ne possède pas d'uranium, mais après qu'il a été très difficile pendant un certain temps de se procurer cette précieuse matière, on en a découvert de grandes quantités près de Limoges et la France s'est déclarée prête à en céder à la Suisse.

Le Prof. Scherrer s'étonne et se déclare déçu du refus exprimé par les entreprises industrielles à l'égard d'une participation ~~financière~~ aux frais de construction d'un laboratoire européen.

Le Prof. Scherrer insiste une fois encore sur l'atmosphère qui règne en Europe, où les savants désertent le continent pour se rendre en Amérique.

- 14 -

M. Petitpierre demande si l'on arrivera à enrayer cet exode ~~lorsque~~ lorsque sera construit le laboratoire européen, car les Etats-Unis seront toujours en mesure d'offrir davantage.

Le Prof. Scherrer répond que, selon les déclarations faites par les spécialistes européens qui ont quitté le vieux continent, ceux-ci à n'en pas douter reviendront en Europe s'ils y trouvent les instruments de travail dont ils ont besoin.

Le Conseiller fédéral Weber fait remarquer que la présente discussion devait ~~précisément~~ donner l'occasion aux assistants de formuler des objections. Il s'agit de savoir si oui ou non nous voulons accepter les risques que comporte l'existence d'un laboratoire de recherches nucléaires sur territoire suisse. En ce qui concerne les frais, il est possible que le corps électoral genevois soit appelé à se prononcer. Sur le plan fédéral, les autorités peuvent bien décider des dépenses, mais pour se procurer des recettes elles doivent avoir l'approbation du corps électoral.

Quant au Fonds national <sup>pour la</sup> ~~de~~ recherches scientifiques, M. Weber répète qu'on devrait étudier s'il pourrait fournir des crédits. Ce n'est pas la première fois qu'on cherche à financer des recherches scientifiques en dehors du fonds.

M. Weber croit avoir compris que dans l'idée de M. Casati également il doit y avoir une limite ~~à~~ aux concessions que la Suisse pourrait être appelée à faire.



- 15 -

M. Petitpierre tire la conclusion du débat. La Suisse continuera à participer à l'organisation créée l'an dernier. Tout le monde est d'accord sur ce point.

On est en principe d'accord également de présenter la candidature de Genève comme siège du laboratoire européen. La Confédération n'aurait à supporter que les frais du terrain, <sup>auxquels</sup> ~~auxquels~~ <sup>arrangements</sup> ~~qui~~ s'ajouteraient ceux des ~~installations~~ accessoires. Il est probable que la dépense n'atteindra pas un million, mais peut-être la moitié de cette somme seulement. Si donc le Conseil fédéral se rallie à ce point de vue, nous proposerions la candidature de Genève en mettant à disposition les terrains et rien d'autre.

M. Casa suggère que l'on indique une participation de la Confédération et de l'Etat de Genève par parts égales pour une dépense maximum d'un million de francs. Le Canton aura probablement moins de difficultés à acheter les terrains que la Confédération. Il ne serait donc pas judicieux de prévoir que la Confédération offre le terrain.

M. Petitpierre précise qu'il a voulu parler uniquement de l'offre que la Confédération doit faire à l'organisation. En effet, la candidature suisse doit être présentée jusqu'au 31 juillet. On dira que la Confédération et l'Etat de Genève mettent le terrain à disposition sans indiquer de chiffre. La répartition des frais entre la Confédération et le Canton est une question interne qui sera résolue ultérieurement.

Le Conseil fédéral prendra une décision dans sa séance du 18 juillet. Certes, il doit tenir compte des conséquen-

- 16 -

ces du dernier scrutin fédéral, mais il a aussi la responsabilité de l'avenir du pays. On ne saurait dire après le 6 juillet que tout est fini et qu'il n'y a plus lieu d'admettre aucune dépense.

M. Casai remercie les autorités fédérales de l'avoir convoqué à cette réunion et de lui avoir donné ainsi l'occasion d'exposer le point de vue du Canton de Genève.

M. Petitpierre lève la séance à 11 h. 45.

~~2~~

Berne, le 17 juillet 1952.